



BON D'ADHESION 2021

NOM		PRENOM	
ADRESSE			
C.P.		VILLE	
TEL.FIXE		TEL.MOBILE	
EMAIL			
RENSEIGNEMENTS SUR VOTRE BATEAU			
NOM		COULEUR DE COQUE	
IMMATRICULATION		TYPE	
LIEU DU MOUILLAGE			
FAIT DON A LA SNSM DE CANCALE par chèque ou en espèces:			

Le chèque, libellé à l'ordre de la **Station de Sauvetage en Mer de Cancale**, est à adresser au président :

Jean KERMORGANT
SNSM CANCALE
4Bis route du Tram
35260 CANCALE

En 2021, tout membre donateur recevra gratuitement quatre numéros de la revue trimestrielle « SAUVETAGE »

Les dons des particuliers donnent droit à réduction d'impôts sur revenus fixée à 66 % du montant versé, dans la limite de 20% du revenu imposable.

Les dons des entreprises donnent droit à réduction d'impôts sur bénéfices fixée à 60 % du montant versé, dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires.

Le logo des entreprises donatrices peut, sur simple demande, être présenté dans la rubrique « Partenaires » de notre site internet : www.snsmcancalle.fr

En cas d'urgence → CROSS : 196 -ou- VHF Canal 16